

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 25 juin 2024

Lieu : Salle des fêtes de La Rivière Drugeon

Présents :

Bannans	Louis Girod	X
	Fabien Vieille-Mecet	Pouvoir à L. GIROD
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Paul Rinaldi	X
Boujailles	Richard Ielsch	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	Pouvoir à R. DEBOIS
Bulle	Christophe André	X
	Cédric Chambelland	X
Courvières	Bernard Girard	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les tilleuls	Michel Beauque	X

Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. TROUTTET
	Jacqueline Lépeule	Pouvoir à D. JEANNIN
	Danielle Jeannin	X
	Angélique Marmier	Pouvoir à M. BEUQUE
	Marine Paris	Excusée
	Bruno Trouttet	X
	Laurent Vuillemin	Pouvoir à C. VALLET
La Rivière	Carine Bourdin	X
Drugeon	Jérémy Lonchamp	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X
	Pierre Nicod	X
	Bernard VIONNET	X

Secrétaire de séance : Fabrice PICARD

Ordre du jour :

Le Quorum étant atteint, Mr le Président ouvre la séance

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 avril 2024

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ Valident les procès verbaux de la séance du 9 avril 2024 et du 28 mai 2024

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

Points pour délibération :

1) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

1.1 Proposition d'augmentation du temps de travail d'un agent titulaire

Le président précise que, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois

permanents à temps complet Les agents stagiaires, titulaires et non titulaires de droit public sont recrutés dans la fonction publique territoriale pour une durée hebdomadaire de travail fixe.

Dans le cadre d'une réorganisation d'un service (nouvelles missions, transfert de compétences, variation d'activité, etc.), le temps de travail d'un agent peut être modifié à la hausse ou à la baisse.

Le temps de travail doit donc être modifié par délibération puisqu'il convient de modifier le poste créé par l'organe délibérant et, fixer la nouvelle durée.

Afin de pouvoir mettre en œuvre un véritable plan de communication au sein de la communauté de communes, il a été proposé à un agent du pôle VSC, Mme Adeline Dumont, d'augmenter son temps de travail (70 à 100%) afin de mener ces nouvelles missions structurantes pour l'EPCI.

Le projet de communication a été présenté en séance autour de 3 axes :

- Axe 1 : Incarner et expliquer l'intercommunalité
- Axe 2 : Informer et expliquer les politiques intercommunales : communiquer sur les services, les compétences et les réalisations
- Axe 3 : Unifier et valoriser le territoire intercommunal

Le président rappelle que notre communauté de communes manque de communication. Il est nécessaire de vulgariser et de mieux communiquer sur nos actions. Nous ne disposons pas à ce jour de plaquette à transmettre à nos financeurs. Par ailleurs, une mutualisation des sollicitation presse est importante. le fait de disposer de documents préparatoires aux réunions facilite le travail des élus.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident l'augmentation du temps de travail d'un agent titulaire de catégorie c, Madame Adeline Dumont à 100%.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

1.2 Proposition de recrutement d'un agent contractuel au service eau et assainissement

Le président précise que, tout emploi d'une collectivité ou d'un établissement doit être créé par délibération. En effet, selon l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* ».

Conformément au 5° de l'article R2221-72 du CGCT, le Conseil communautaire « *règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel* ». Il convient de rappeler que le fonctionnement des régies dotées de la seule autonomie financière et ne disposant pas de personnalité morale propre obéit à des règles spécifiques notamment en matière de recrutement et que les salariés recrutés sont employés dans les conditions du droit privé et régis par les dispositions du Code du Travail.

L'article L.1221-2 du Code du travail dispose que « *le contrat de travail à durée indéterminée est la forme normale et générale de la relation de travail* ». Le contrat à durée déterminée est quant à lui l'exception.

Il ne peut y être fait recours que dans des cas limitativement énumérés :

- Remplacement d'un salarié;
- Accroissement temporaire de l'activité;
- Emplois à caractère saisonnier.

Dans le cadre des missions exercée au sein des SPIC eau et assainissement, des projets à déployer et, des outils à développer pour rendre plus efficaces les missions exercées par le service, il apparaît

nécessaire, au vu de la montée en puissance des dossiers et, de la charge de travail inhérente, de procéder au recrutement d'un agent contractuel de droit privé (groupe 4) à temps plein pour exercer les missions suivantes :

- ✓ Animer sous le pilotage du responsable l'équipe du service dans la mise en œuvre de chantiers;
- ✓ Faire réaliser les programmes définis et formuler les instructions d'application ;
- ✓ Proposer à sa hiérarchie des solutions techniques ou d'organisation afin de répondre aux objectifs du service ;
- ✓ Réaliser des diagnostics, des études et contribuer au suivi des projets structurants du service,
- ✓ Coordonner, en lien avec l'assistant de prévention les questions relatives à la sécurité au travail, et engager des actions spécifiques et en suivre l'efficacité ;
- ✓ Participer avec les services opérationnels ou fonctionnels à l'élaboration des programmes et des dispositions d'organisation qui les accompagnent.
- ✓ Suppléer le responsable de service et contribuer à la continuité de service en tant que de besoin.

Les crédits nécessaire au recrutement sont disponibles au chapitre budgétaire correspondant.

Le président précise que la charge de travail de la cheffe de service nécessite de recruter un agent en soutien afin de mener à bien les mission du pôle eau et assainissement. De nombreux chantiers menés par le STA ou les communes nécessitent de nous caler sur ces travaux et rajoute à la charge de travail actuelle.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

A la question de la possibilité d'externaliser des missions, le président précise que certaines missions peuvent l'être comme par exemple la relève des compteurs. Par ailleurs il y a nécessité à faire monter en compétence certains agents par exemple sur la gestion de la STEP.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident la création d'un support de poste permettant le recrutement d'un personnel contractuel de droit privé à temps complet (groupe 4).**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

2) - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

2.1. PLUi : point d'étape sur la consultation du public pour la modification simplifiée n°1

Monsieur le Vice-président en charge de l'attractivité du territoire précise que suite aux avis favorables des Personnes Publiques Associées, la consultation du public se déroule depuis le 17 mai et jusqu'au 17 juin 2024.

A ce jour, aucune remarque n'a été formulée par le public.

Une consultation par courriel sera faite auprès des membres du bureau le 18 juin prochain, pour prendre acte des conclusions de la consultation.

Sauf remarque bloquante, il sera proposé d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLUi au prochain conseil communautaire.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

A la question de la mise en œuvre, Michel Beuque précise que le délai de deux mois de recours est applicable.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident, au regard de l'absence de remarques formulées, la modification simplifiée n°1 du PLUi au prochain conseil communautaire.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

2.2. Acquisition de la parcelle ZC 155 sur Frasne suite au Droit de Prémption Urbain de la CFD

Monsieur le Vice-président en charge de l'attractivité du territoire précise que la CFD a fait valoir son Droit de Prémption Urbain suite à la transmission de la DIA le 6 mars dernier, pour la vente de la parcelle cadastrée ZC 155 sur la commune de Frasne.

Pour rappel, cette parcelle est située en zone 2AUXf au PLUi, à savoir pour un aménagement futur à vocation d'activité économique. L'ouverture à l'urbanisation de cette zone (passage en zone AUX) se justifie notamment grâce à la maîtrise foncière.

La parcelle d'une surface de 2,7095 ha est proposée au prix de 7 000 € hors commission.

Afin de procéder à l'acquisition, il convient de délibérer au prochain conseil communautaire.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident l'acquisition de la parcelle ZC 155 sur Frasne suite au Droit de Prémption Urbain de la CFD**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

2.3. ZAE intercommunale de Bulle : vente du lot 23 à la SCI Trailovic Stéphane et Marylou

Monsieur le Vice-président en charge de l'attractivité du territoire précise que le projet concerne l'implantation d'un contrôle technique automobile, puis à moyen terme d'un atelier de réparation des véhicules électriques.

La SCI Trailovic Stéphane et Marylou a obtenu son permis de construire le 30 mai 2024.
Pour rappel, le montant de la vente est de 89 887 € HT.

Il est proposé de délibérer au prochain conseil communautaire, pour approuver la vente du lot 23.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident la vente du lot n°23 de la ZAE intercommunale de Bulle.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

2.4. ZAE intercommunale de Bulle : vente du lot 42 à la Coopérative des Monts de Joux

Monsieur le Vice-président en charge de l'attractivité du territoire précise que le projet concerne l'implantation d'une unité de conditionnement et une unité d'affinage de fromages.

La Coopérative des Monts de Joux a déposé sa demande de permis de construire le 22 avril dernier (délai d'instruction maximal au 22 juillet 2024).

L'entreprise souhaite débiter ses travaux rapidement après l'obtention du PC et signature de l'acte de vente.

Pour rappel, le montant de la vente est de 506 608 € HT.

Afin de ne pas retarder les délais de travaux pour l'entreprise, il est proposé de délibérer au prochain conseil communautaire, pour approuver la vente du lot 42.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident la vente du lot 42 de la ZAE intercommunale de Bulle.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

2.5. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : modifications à apporter au règlement d'intervention de la CFD

Monsieur le Vice-président en charge de l'attractivité du territoire précise qu'afin d'adapter les références réglementaires en vigueur ainsi que les conditions de compléments financiers par le Département du Doubs et la Région Bourgogne Franche-Comté, il est proposé d'apporter des modifications au règlement d'intervention de la CFD.

Le projet de règlement d'intervention avec les modifications proposées est annexé au présent document.

La CFD ayant reçu des demandes de subventions pour l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise, il est proposé de valider les modifications au prochain conseil communautaire.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident les modifications à apporter au règlement d'intervention de la CFD en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

2.6. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : sollicitation de la SAS Fromageries Marcel Petite pour l'attribution d'une subvention

Monsieur le Vice-président en charge de l'attractivité du territoire précise que la SAS Fromageries Marcel Petite a sollicité la CFD pour l'attribution d'une subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise, dans le cadre de leur projet de réhabilitation de la friche industrielle sur la commune de Frasne (ancienne usine SPPS).

L'attribution de cette subvention par la CFD, d'un montant plafonné à 5 000 € selon le règlement d'intervention en vigueur, permettra l'attribution des subventions suivantes :

- prévisionnel de 50 000 € par le Département de Doubs (10 % des dépenses HT éligibles, plafonné à 50 000 €), suite à la convention signée dernièrement avec la CFD, pour la délégation d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- prévisionnel de 245 000 € par la Région BFC, suite à la convention signée avec la CFD en 2023, qui permet l'intervention de la Région si l'EPCL apporte une aide financière.

La Région interviendrait par leur dispositif ZEFIIR pour la requalification de friche industrielle.

Pour précision, l'entreprise étant de taille intermédiaire (ETI), la règle de minimis s'applique et le montant cumulé des subventions publiques ne peut dépasser 300 000 €.

Le projet est estimé à 3 000 000 € HT (hors acquisition foncière).

Concernant les échéances, le Département soumettra la demande lors de son assemblée plénière du 30 septembre prochain (les documents et délibération de la CFD doivent lui être transmises mi-août).

Pour la Région, l'entreprise ne pourra pas déposer sa demande en l'absence de décision de la CFD.

Considérant ces échéances, il est proposé de délibérer au prochain conseil communautaire, pour accorder une aide de 5 000 € à l'entreprise.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident l'attribution d'une subvention d'un montant de 5000 euros à la SAS Fromageries Marcel Petite.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

2.7. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : sollicitation de la SARL Thomas Champreux Paysagiste pour l'attribution d'une subvention

Monsieur le Vice-président en charge de l'attractivité du territoire précise que la SARL Thomas Champreux a sollicité la CFD pour l'attribution d'une subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise, dans le cadre de leur projet de réhabilitation de la friche agricole sur la commune de Dompierre-les-Tilleuls (« chazal »).

L'attribution de cette subvention par la CFD, d'un montant plafonné à 5 000 € selon le règlement d'intervention en vigueur, permettra l'attribution d'une subvention prévisionnelle de 11 400 € par le Département de Doubs (10 % des dépenses HT éligibles), suite à la convention signée dernièrement avec la CFD, pour la délégation d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Le projet est estimé à 143 251 € HT (hors acquisition foncière), soit 171 700 € TTC.
Des éléments complémentaires du dossier seront présentés directement en séance.

Considérant les échéances du Département, il est proposé de délibérer au prochain conseil communautaire, pour accorder une aide de 5 000 € à l'entreprise.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident l'attribution d'une subvention d'un montant de 5000 euros à la SARL Thomas Champreux Paysagiste.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

3) - VALORISATION DES PATRIMOINES ET DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 Proposition d'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre avec ABCD EXPERT

Monsieur le Vice-président en charge de la valorisation des patrimoines et de l'environnement précise qu'il est proposé de réaliser un avenant au marché de maîtrise d'œuvre des aménagements du parcours Karst signé avec le Cabinet Colin et associés le 27/09/2022 (devenu ABCD Expert)

Le montant initial du marché s'élevait à 14 003 € HT – 16 803.60€ TTC.

Les motifs de la proposition de l'avenant sont les suivantes :

- Aucune base cartographique n'était disponible au démarrage de l'étude ce qui a nécessité 2 jours de travail supplémentaire environ.
- De nombreuses visites de site ont été nécessaires pour compenser l'absence d'étude préliminaire en amont de la mission de maîtrise d'œuvre.
- Le cahier des charges présentait des aménagements simples, qui se sont rapidement révélés inadaptés, tant sur le plan de l'intégration qu'au niveau technique.
- Différents éléments du programme ont été modifiés en cours de mission
- Les plans réalisés dans le cadre du marché de travaux ont été complétés, corrigés ou adaptés en cours de chantier pour intégrer des demandes de modification des élus, intégrer les éléments de signalétique hors marché ou prendre en compte des contraintes techniques impossibles à anticiper en phase conception (absence de relevés précis)

L'avenant est proposé sous la forme d'un montant forfaitaire de 3 jours de bureau d'étude au prix en vigueur au moment de l'offre, soit 1 980 € HT – 2 376 € TTC.

Les crédits sont prévus au Budget 2024

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident l'avenant au marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre avec ABCD EXPERT**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

4) - VIE SOCIO-CULTURELLE

4.1. Nouvelles modalités de convention avec la Médiathèque Départementale du Doubs

Madame la Vice-présidente en charge de la vie socioculturelle précise que le nouveau Schéma de Lecture Publique, voté en janvier 2023 par la Médiathèque Départementale du Doubs, a défini un certain nombre d'objectifs culturels avec comme priorités :

- Renforcer la couverture territoriale et favoriser la mise en réseau
- Proposer des collections et des services adaptés aux bibliothèques et aux publics
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des services des bibliothèques.

Le 29 avril 2024, les élus départementaux ont voté un nouveau modèle de convention de partenariat afin d'encadrer la coopération entre le Département et les communes ou EPCI. Cette nouvelle démarche de contractualisation propose des engagements réciproques pour l'atteinte d'objectifs partagés, en combinant à la fois un traitement équitable de tous les partenaires et une adaptation aux réalités des territoires, en offrant les services suivants :

- Prêts de documents,
- Accompagnement techniques et ingénierie culturelle,
- Aide au développement numérique,
- Formation des bibliothécaires professionnels et bénévoles,
- Soutien à l'action culturelle et aux animations,
- Subventions d'études de modernisation, achats de collections et développement d'emplois.

Cette nouvelle campagne de conventionnement démarre donc avec les bibliothèques avec une signature à prévoir au plus tard en décembre 2024. Le nouveau modèle de convention se décline en 2 volets :

- Un volet générique qui garantit que le partenariat concerne bien des équipements communaux ou intercommunaux de lecture publiques (lieux pensés comme des services publics, avec horaires, budget dédié,...),

- Un volet spécifique qui garantit territoire par territoire que les problématiques et objectifs sont partagés par l'ensemble des signataires.

Deux temps de travail sont prévus :

Un temps entre professionnels afin de s'accorder sur les contenus du volet spécifique.

Un second temps de communication officielle auprès des élus intercommunautaires pour validation politique avant signature officielle.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident les nouvelles modalités de convention avec la Médiathèque Départementale du Doubs.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

4.2. Encaissement des participations familles au camp ados

Madame la Vice-présidente en charge de la vie socioculturelle indique que dans le cadre des actions ados animées par Mariève Bonnet, il est prévu l'organisation d'un camp au mois de juillet du 21 au 26 juillet dans les Vosges. Ce projet a été présenté en jury CAF en début d'année, qui a accordé une subvention de 4 800€.

Par ailleurs, diverses actions sont menées par les jeunes actuellement dans les communes de Bonnevaux, La Rivière-Drugeon, Bulle, ainsi qu'une participation à la Randonnée des fruitières. Cela leur a permis d'obtenir un financement supplémentaire de 1 000€.

Le coût qui sera demandé aux familles pour ce camp est établi à 170€ par adolescent. Cette recette étant à prévoir sur un projet ponctuel, il convient de délibérer pour autoriser et justifier l'encaissement de ces participations.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident l'encaissement des participations des familles au camp ados.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

4.3. Contrat Territoire Lecture avec la DRAC

Madame la Vice-présidente en charge de la vie socioculturelle indique que la maîtrise de la culture écrite et le développement de la lecture constituent des moyens privilégiés d'appropriation du savoir et de l'information, de lutte contre l'échec scolaire et d'exercice plein et entier de la citoyenneté. La lecture est une pratique culturelle qui permet à chacun d'enrichir son imaginaire et sa sensibilité, de développer son autonomie, de construire son jugement et de s'ouvrir au monde.

Depuis plusieurs décennies, l'Etat et les collectivités territoriales tissent des partenariats étroits pour favoriser le développement de la lecture et réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle : ces efforts conjoints ont permis de construire un réseau dense de bibliothèques et une offre de services culturels importante. Les bibliothèques constituent aujourd'hui l'un des premiers équipements culturels de proximité.

La nouvelle Conseillère Lecture de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, Mme Habiba Imaigfen, a rencontré les élus et professionnels du territoire en mai 2023, en présence de Julien Jousset, directeur de la Médiathèque Départementale du Doubs.

Compte-tenu du dynamisme du réseau intercommunal Frasne-Drugeon, des actions initiées depuis de nombreuses années, et du projet d'agrandissement et d'amélioration des services en cours, la DRAC propose d'apporter son soutien financier afin de pérenniser cette dynamique engagée et faciliter la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Un Contrat Territoire Lecture est donc en cours d'écriture, complété par le PCSES voté par les élus communautaires en février 2024.

Ce contrat, conduit pour une durée de 3 ans, consiste en une subvention de 10 000€ pour répondre aux objectifs suivants :

1 Améliorer le réseau de lecture publique en termes d'accessibilité et d'attractivité pour tous les habitants du territoire dans un souci de lien social et de cohésion territoriale.

2 Développer l'offre de services en lien avec les besoins de la population et les évolutions de ses pratiques culturelles, de loisirs et sociales en développant à l'échelle du territoire, un partenariat actif entre tous les acteurs de la lecture pour l'élaboration d'un programme culturel

3 Proposer un équipement de lecture publique moderne et attractif, adapté aux contraintes environnementales et énergétiques en lien également avec les mutations technologiques

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident la signature du contrat territoire lecture avec la DRAC.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

5) - EAU – ASSAINISSEMENT

5.1 Lancement enquête publique - protection du captage de la Clusette

Monsieur le Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement précise que dans le cadre de la procédure réglementaire de protection de captage, le Conseil Communautaire doit :

- Adopter la proposition technique concernant la délimitation des périmètres de protection et les prescriptions associées,
- Adopter le dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'étude Nathalie Bouvet – Conseil Environnement,
- Solliciter Monsieur le Préfet, en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur et l'ouverture conjointe d'une enquête publique parcellaire et d'une enquête relative à la procédure de protection du Captage de la Clusette.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident la proposition de délimitation des périmètres de protection et le lancement de l'enquête publique.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

6) - RNR TOURBIERES FRASNE-BOUVERANS

6.1. Convention de reversement pour le repas de la Fête des tourbières

Monsieur le Vice-président en charge de la RNR précise que chaque année, la CFD organise en lien avec le comité des fêtes de Frasnne la Fête des tourbières sur le site de la RNR. Cette année, elle aura lieu samedi 6 juillet avec une programmation en soirée et sur 2 sites (ébauche d'affiche en cours de conception en annexe) :

- Festivités au chalet d'accueil des tourbières (Parking des tourbières, Hameau de l'étang à Frasnne)

En journée : expositions nature, activités enfants en libre accès

17h : visite guidée de la réserve naturelle (grande boucle – 6km, sur inscription)

19h30 : démonstration d'extraction de tourbe et intronisation par la confrérie des tourbières

20h15 : buvette et repas (réservation obligatoire, à venir)

- Soirée culturelle au bord de l'étang du Moulin (Parking du Moulin à Frasnne)

21h30 : spectacle musical par Jean-Michel Trimaille

22h-23h : projection originale de films alimentés par un vélo avec l'association « cinécyclo »

En cas de mauvaise météo, le repas et la soirée culturelle se dérouleront à la salle d'animation de Frasnne.

Le traditionnel repas des tourbières n'étant plus assuré par les bénévoles du comité des fêtes de Frasnne, la CFD a donc fait appel à un prestataire. Il est prévu de proposer des réservations en ligne via le compte HelloAsso du comité des fêtes.

A ce titre, une convention de reversement est à effectuer entre l'association et la CFD pour un reversement du coût des repas.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident la signature de la convention de reversement.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

7) - MOBILITES

7.1 Contrat régional opérationnel de mobilité du bassin de mobilité de la communauté de communes Champagnole Nozeroy jura – Statut de partenaire associé

Monsieur le Vice-président en charge des mobilités précise que dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM du 24/12/2019) et conformément aux conclusions des réunions de bassin qui se sont tenues entre 2019 et 2023, la Région pilote la mise en place d'un contrat opérationnel de mobilité (COM) pour chaque bassin de mobilité. Cette première génération de contrat vise un « porter à connaissance » de ce qui existe sur les territoires tout en développant un langage commun. Du point de vue pratique, la Région rédige le contrat à partir des données disponibles pour chaque bassin de mobilité et les Communautés de communes y complètent un zoom dédié à leur territoire.

La Région souhaite que les Communautés de communes d'un bassin de mobilité aient la possibilité de collaborer avec le bassin de mobilité voisin, en étant « partenaire associé » de leur contrat. La CFD est donc sollicitée pour devenir « partenaire associé » du contrat opérationnel de mobilité de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura (Cf courrier du 17 mai 2024 annexé). Il s'agit d'une démarche volontariste qui n'engendre aucun flux financier ni aucune obligation, excepté le fait de participer aux réunions du Comité des partenaires (a minima une fois par an).

Pour le bassin de mobilité du Haut Doubs, la CFD, qui a pris la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), sera partie prenante du contrat, au titre de partenaire obligatoire. La Région prévoit de transmettre une version préliminaire du contrat à la CFD au 4^{ème} trimestre 2024. La CFD aura alors 4 semaines pour faire remonter ses remarques et compléments.

A l'instar de la démarche en cours sur le bassin de mobilité voisin, un Comité des partenaires sera créé pour le bassin de mobilité du Haut Doubs, en temps voulu. Ce comité sera piloté par la Région. La CFD et les autres Communautés de communes du bassin seront sollicitées pour proposer l'intégration d'acteurs locaux au sein de ce comité.

Les membres du bureau, en séance du 11 juin 2024 ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident la démarche pour la CFD de prendre le statut de partenaire associé dans le cadre du contrat régional opérationnel de mobilité du bassin de mobilité de la communauté de communes Champagnole Nozeroy jura.**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

POINTS POUR INFORMATION :

1. Médiathèque : Avancement de l'étude d'agrandissement

L'étude a démarré lors du 1^{er} comité de pilotage le 26 mars dernier, avec une enquête publique en avril (une centaine de retours), un temps de travail avec l'architecte et une classe de CM1, une participation des enfants tout au long du printemps, une info/enquête dans les commerces jusqu'au 11 juin, et une réunion avec les bénévoles du réseau au mois de mai. Les éléments recueillis portent sur 2 volets : l'aménagement/réaménagements des espaces et, l'évolution des services et animations.

Le prochain et dernier temps de concertation est prévu Mercredi 12 Juin à 18h30 à la médiathèque. Cette soirée se déroulera sous forme d'ateliers animés par les agents, la Médiathèque du Doubs, l'architecte et les bénévoles. La synthèse de cette démarche participative permettra à l'architecte de proposer des scénarii répondant aux besoins et à l'équipe de la médiathèque d'entrevoir d'éventuelles évolutions de fonctionnement et de services.

Prochain comité de pilotage Mercredi 19 Juin à 18h.

2. Maison de Santé : Point d'étape

➤ Concernant le chantier de construction

Le calendrier prévisionnel est respecté. Les évènements majeurs du mois de juin sont :

- Le choix des coloris des matériaux intérieurs durant la première quinzaine,
- Les forages et quelques travaux de VRD à compter de la seconde quinzaine.

➤ Concernant les professionnels de santé

Un point d'étape est prévu est prévu le 7 juin 2024. Un retour d'information sera effectué en séance.

3. ZAER : Retour sur les réunions organisées et opérations à venir

L'étude ZAER est composée des 5 phases :

- Phase 1 : Constitution de la base cartographique d'analyse du territoire
- Phase 2 : Evaluation des enjeux sur les zones potentielles identifiées
- Phase 3 : Hiérarchisation des sites et définition des scénarios

- Phase 4 : Information / concertation avec les communes et les sociétés pastorales
- Phase 5 : Consolidation du scénario retenu et restitution

La phase 4 vient de se terminer. Les comptes-rendus des réunions avec les exploitants de Bulle, la pastorale de Boujailles et la pastorale de La-Rivière-Drugeon sont en cours de finalisation. Des informations complémentaires seront apportées en séance.

Pour les communes qui souhaiteraient poursuivre la démarche, il conviendra d'enclencher la phase de consultation du public au plus tôt (l'idéal serait qu'elle se déroule la dernière semaine de juin).

Du point de vue de la prestation confiée aux cabinets, cette phase est optionnelle.

Le montant de cette option est évalué à 1 900 € HT et vient en sus de l'étude globale (19 680 € HT).

L'option comprend :

- La préparation et la conception de supports, réunions (ex lettre d'info élaborée pour Frasne, voir annexe) ;
- Préparation des consultations en mairie, proposition des modèles de délibération.

4. RNR

Programme Life Climat "étude nappe AEP/nappe des tourbières de la Rivière Drugeon Bannans

Le Life Climat vise à réduire les émissions de CO2 des tourbières altérées par les assèchements (drainage, abaissement de nappe).

Dans ce cadre, les tourbières de « Gouterot/Vau les Aigues » à la Rivière-Drugeon et « Champs Guidevaux » à Bannans, sont en lien direct avec des nappes qui alimentent les 2 captages des 2 sites.

L'Epage, en accord avec la CFD, a donc proposé de lancer une étude financée dans le cadre du programme Life Climat, afin de vérifier les liens entre les entités (nappe minérale/tourbière) et d'estimer quantitativement ce lien s'il est avéré.

L'Epage fera état de la première année de réflexion, avant l'installation d'un protocole de mesures sur 4 ans.

Pose de panneaux d'information et déplacement d'un portillon

Des panneaux d'information sur la réglementation des myrtilles vont être installés cette année aux entrées de la RNR. Ces panneaux occultables seront mis en position « ouverte » la période de fructification des myrtilles (15 juillet-15 août).

De même, des panneaux d'information à destination des visiteurs du site seront installés au niveau des pâturages. L'idée est de rappeler de bien fermer les portillons pour éviter une potentielle fuite des bovins.

De plus, un portillon déjà installé sur site sera déplacé au départ de la petite boucle, afin de faire un passage pour le troupeau de bovin pour s'abreuver.

La région BFC a donné les autorisations nécessaires à ces nouvelles installations.

RNR : Documentaire Arte sur les tourbières du Jura

Fin 2023, un documentaire de l'émission Arte « Invitation au voyage » a été réalisé avec des membres de la confrérie des tourbières sur la réserve des tourbières de Frasne-Bouverans. Le reportage a été diffusé à la TV **lundi 29 avril 2024 à 17h20**, et reste disponible en ligne à ce lien jusqu'au 27 juillet 2024 : <https://www.arte.tv/fr/videos/115571-085-A/invitation-au-voyage/>

La séquence « Dans le Jura, des tourbières et des hommes » commence à 18:57 et la partie sur les tourbières de Frasne-Bouverans de 24:40 à 28:16.

RNR : Colloque Life Climat

Du 15 au 17 mai dernier, s'est tenu le colloque international du programme « Life Climat - Tourbières du Jura ». Ce colloque s'est tenu à Bois d'Amont avec des conférences de spécialistes européens, échanges et visites de sites sur la thématique « Fonctionnement et réhabilitation des tourbières des montagnes européennes ».

Des présentations ont notamment été faites à propos d'études scientifiques réalisées sur le site de la RNR : thèse sur le fonctionnement hydrologique de la tourbière active, travaux de réhabilitation des précédents programmes Life.

Des agents de la CFD et de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue ont présenté la RNR et le site ENS du Lac de Bouverans-marais du Varot lors des visites de sites organisées par le colloque le jeudi 16 mai 2024.

Ce colloque, coordonné par le CEN Franche-Comté en lien avec les bénéficiaires du programme Life (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, EPAGE Doubs-Dessoubre, PNR Haut-Jura et Association « Les amis de la réserve de Remoray ») a réuni 160 personnes de 9 nationalités différentes.

ENS : Bain de forêt pour la Fête de la Nature

Le 24 mai dernier, à l'occasion de la Fête de la nature, la CFD a organisé un bain de forêt sur le site l'ENS du Lac de Bouverans-marais du Varot. Guidés par Fanny GIROD, ce sont 8 participants qui ont pu expérimenter cette animation sensorielle et apaisante, dans un coin de nature riche en biodiversité.

5. Mobilités : Défi mobilité de l'école intercommunale de la Haute Joux

Durant tout le mois de mai 2024, l'équipe pédagogique de la Haute Joux a proposé un défi aux enfants et aux parents : « *venir à l'école autrement qu'en voiture* ». Chaque élève avait la possibilité de compter 1 point par jour s'il avait effectué au moins 1 déplacement doux maison - école dans la journée.

Le trophée a été gagné par les CP avec 68,5 % de déplacements doux sur le mois de mai.

- 2ème place ex aequo des CM1/CM2 et des CE1/CE2 avec 66 % de déplacements doux
- 3ème place pour les CE2/CM1 avec 61 % de déplacements doux
- 4ème place pour les PS MS avec 60 % de déplacements doux
- 5ème place pour les GS avec 50 % de déplacements doux

Force est de constater que la météo n'a pas empêché les enfants de se déplacer à pied ou en vélo et que de nouvelles bonnes habitudes ont été prises.

Partenaire de l'opération, la CFD a offert des gilets de sécurité aux enfants et a valorisé l'opération auprès des autres écoles du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h 30